Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 028-212803910-20251218-DELIB_2025_080-DE

Ville de TOURY

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N°**2025-080**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 18 décembre 2025

Conseillers en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 18

Objet : Administration générale - Dissolution de l'association familles rurales : Validation du fléchage d'un don pour un projet municipal destiné à la jeunesse - Décision

Le jeudi 18 décembre 2025 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire le mercredi 10 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, M. Jean-François DARGERE, Mme Nathalie VALENTIN, M. Alain GÉRAY, Mme Carole CARRÉ, Mme Chrystelle MARY, Mme Luisa RODRIGUES, Mme Orlane LEDENT, M. Jean-Michel PINCELOUP, M. Adrien PRUNET, Mme Christine ANFRIE.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Joëlle POMPON, M. François CLOUET, M. Antoine HAMEZ, M. Franck BACHIMONT, M. Jérémy RUBICONDO

ABSENTS : Mme Catherine PETIT, Mme Florence PINEL, Mme Karine NOLL, Mme Séverine CHAMAND.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : M. Franck BACHIMONT à M. Laurent LECLERCQ, Mme Joëlle POMPON à M. Jean-François DARGÈRE, M. Antoine HAMEZ à M. Jean-Yves DUFRESNE, M. François CLOUET à M. Jean-Michel PINCELOUP, M. Jérémy RUBICONDO à Mme Nathalie VALENTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole CARRÉ

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 028-212803910-20251218-DELIB_2025_080-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande publique,
Vu l'avis favorable de la Commission générale du 11 décembre 2025,

Considérant que les membres de l'association « familles rurales » de Toury envisage de dissoudre la structure,
Considérant que dans le cadre de cette dissolution l'association entre dans un processus de liquidation,
Considérant que l'association possède un livret dont la somme ne pourra être utilisée,
Considérant alors que le bureau souhaite affecter la somme de 12 500 € à un projet communal en lien avec la jeunesse,
Considérant que la Municipalité envisage de réaliser l'installation d'un équipement sportif de type « city-stade » au lieu-dit la Croix Saint Jacques,
Considérant que cet équipement structurant sera destiné essentiellement à la jeunesse,
Considérant que Mesdames Carole CARRÉ et Chrystelle MARY, conseillères municipales, en tant que membres du bureau de l'association susvisée, ne prendront pas part au vote,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré **à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire a sollicité l'association Familles rurales de Toury dans le cadre du financement de l'opération détaillée ci-avant,
- **PREND ACTE** que le projet susvisé devra être en lien avec les missions de l'association « familles rurales » et **CONFIRME** que le projet d'installation d'un équipement sportif de type « city-stade » sera destiné essentiellement à la jeunesse (usagers et scolaires),
- **PREND ACTE** que la somme versée sera de 12 500 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire a signé tous documents en lien avec la présente délibération,
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,



Laurent LECLERCQ

La Secrétaire de Séance,

Carole CARRÉ



Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :** 06/01/2026
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 06/01/2026

Le Maire,
Laurent LECLERCQ

